

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 563

présenté par

M. Giletti et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Un comité de réflexion mêlant acteurs privés et acteurs publics, militaires et civils, est mis en place en vue d'élaborer les perspectives de la défense nationale. Les travaux émanant de ce comité constituent une source théorique au bénéfice du ministère des armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contexte géostratégique et géopolitique nous oblige à repenser, dans un intervalle de temps réduit, les perspectives de la défense nationale. Pour ce faire et dans la perspective de ne pas prendre davantage de retard sur les États étrangers, il est souhaitable que la société civile, aux côtés des infrastructures militaires référantes, puisse intervenir, de manière régulière, dans la théorisation des éléments de réflexion et des éléments factuels dont nous disposons. Dès lors, cet amendement vise à imaginer un comité de réflexion qui réponde à cet impératif.